

PROJET DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

P R O D O C
(Proposition)

Résumé du Projet :

Coût Total du Projet : US \$ 20.180.550

Pays : SENEGAL

Numéro du Projet :

<u>Financement</u>			
- Gouvernement	:	US \$	2.099.857
- Bénéficiaires	:	US \$	2.603.429
- Pays-Bas	:	US \$	9.428.636
- F.E.N.U.	:	US \$	6.048.629

Titre du Projet : **FONDS DE CREDIT AUX GROUPEMENTS FEMININS**

Durée : 04 ans

Secteur : Justice et Conditions Sociales (1400)

Sous-Secteur : Promotion de la Femme (1440)

Thème : Accès des Femmes au Crédit

Organisme d'Exécution du Gouvernement :
MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE

Agence de Coopération et d'Exécution des Nations-Unies :
B.I.T.

S O M M A I R E

I.	OBJET DE LA REQUETE	1
II.	DONNEES DE BASE ET JUSTIFICATIONS	1
	II.1. Introduction	
	II.2. Soutien gouvernemental	2
	II.2.1. Historique du soutien gouvernemental	
	II.2.2. Nouvelle donne économique et VIII ^{ème} plan du Sénégal	3
	II.3. Dynamique des groupements féminins	4
	II.4. Extension du programme-test de crédit du Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins" (PEGF)	5
	II.4.1. Evolution du Projet PEGF (SEN/86/010)	5
	II.4.2. Les acquis du Projet PEGF et les perspectives d'extension des programmes en cours	7
III.	OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS	10
	III.1. Objectifs de développement	10
	III.2. Objectifs spécifiques ou immédiats	10
IV.	ACTIVITES DU PROJET	11
	- <u>OBJECTIF IMMEDIAT "A"</u> :	
	Consolidation et extension du programme de caisses de crédits revolving et de caisses d'épargne et de crédit aux groupements féminins	11
	. <u>Produit 1</u> : Consolidation des caisses de crédits revolving déjà installées par le Projet SEN/86/010 auprès de 220 groupements féminins, afin que chacune puisse disposer de capitaux propres d'au moins un Million de CFA	11
	. <u>Produit 2</u> : Extension du programme caisses de crédit revolving à 250 nouveaux groupements féminins par année (soit 1.000 groupements féminins à la fin de la première phase de 04 ans)	12

- OBJECTIF IMMEDIAT "B" :

Extension du programme de diversification (activités génératrices de revenus) 13

- . Produit 3 : Financement de projets de diversification de plus grande envergure pour les caisses de crédit revolving performantes parmi les 220 groupements féminins bénéficiaires du programme du Projet SEN/86/010 13
- . Produit 4 : Financement de projets de diversification pour 250 nouveaux groupements féminins par année ayant réalisé de bonnes performances dans l'activité caisse de crédit revolving 14
- . Produit 5 : Financement de projets de diversification dans tout autre groupement déjà alphabétisé, assisté ou non par le projet SEN/86/010 14

- OBJECTIF IMMEDIAT "C" :

Amélioration de l'environnement économique des activités génératrices de revenus pour les femmes 14

- . Produit 6 : Une dizaine d'infrastructures ou d'équipements de base installés pour soutenir les activités productives d'environ 200 groupements féminins par an 15

- OBJECTIF IMMEDIAT "D" :

Renforcement de l'autonomie des groupements féminins et, parachèvement de leur statut juridique 16

- . Produit 7 : 250 groupements par an organisés, éligibles et capables de mener à bien des activités économiques, génératrices de revenus et, dotés d'une caisse de crédit revolving 16
- . Produit 8 : 250 groupements par an auront été alphabétisés, post-alphabétisés, et utiliseront concrètement les connaissances acquises dans la gestion de leur groupement 16
- . Produit 9 : Renforcement de la capacité de communication et d'animation des groupements en vue de leur auto-promotion 17

- OBJECTIF IMMEDIAT "E" :

Consolidation et Développement d'un système d'appui technique	18
. <u>Produit 10</u> : Une capacité technique renforcée de la direction nationale du Projet	18
. <u>Produit 11</u> : Un système informatique de saisie et de traitement des données économique-financières sur les groupements sera mis sur pied	19
. <u>Produit 12</u> : Elaboration d'une méthodologie opérationnelle de suivi-évaluation des groupements et du Projet	19
. <u>Produit 13</u> : Un personnel d'encadrement à la base formé et recyclé aux tâches qui lui sont assignées . . .	19
V. REMARQUES OPERATIONNELLES	21
V.1. Clientèle visée	21
V.2. Zones d'intervention	21
V.3. Gestion de la structure d'appui	21
V.4. Autonomie financière à moyen terme	22
V.5. Types d'opérations à financer	22
V.6. Démarche opérationnelle	22
<u>ANNEXES</u>	24

1. Organigramme

2. Budgets :

- . Tableau 1 - Contribution du Gouvernement et des populations
- . Tableau 2 - Budget de fonctionnement (fonds extérieurs)
- . Tableau 3 - Budget d'équipement (fonds extérieurs)
- . Tableau 4 - Répartition des coûts totaux par bailleurs et par rubriques
- . Tableau 5 - Répartition de la participation de l'Etat et des populations, par nature des dépenses sur quatre (4) années.

I. OBJET DE LA REQUETE

Dans le cadre de la politique du Gouvernement du Sénégal, exécutée par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, et conformément aux "Domaines d'Actions Prioritaires" en faveur de la femme sénégalaise, précisés par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (cf. VIII^e Plan), il est requis l'assistance simultanée :

- du Fonds d'Equipeement des Nations Unies (FENU) et,
- du Gouvernement des Pays-Bas.

Le financement est sollicité pour la réalisation d'un Projet ayant pour objet l'accès des femmes au crédit (notamment à travers des caisses villageoises de crédit revolving et d'épargne), l'appui à l'environnement économique des micro-entreprises féminines, la formation à la gestion et, l'alphabetisation.

II. DONNEES DE BASE ET JUSTIFICATIONS

II.1. Introduction

Le Sénégal compte actuellement 7 millions d'habitants dont 51 % de femmes. La majeure partie de la population du pays (70 %) vit en milieu rural.

Les femmes jouent un rôle déterminant au niveau de la culture des produits vivriers (exploitation de parcelles individuelles et collectives), du petit élevage, de la transformation et la commercialisation des produits agricoles et halieutiques.

Selon plusieurs études réalisées sous l'égide du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (1) "les femmes constituent 60 % des travailleurs agricoles, plus de 70 % de la population rurale, 42 % de la main d'oeuvre totale du pays, seulement 7 % des emplois permanents du service privé et para-public et environ 40 % de la main d'oeuvre du secteur informel".

Malgré leur importance démographique et leur poids économique considérable, les femmes rencontrent d'énormes difficultés d'accès aux ressources indispensables pour leur performance, à savoir :

- . la terre
- . la formation technique
- . les intrants et équipements agricoles
- . le crédit...

(1) Cf. "Programme-Cadre de Promotion de la Femme Sénégalaise" et "Les Politiques Gouvernementales de Promotion Féminine" - Avril 92, K. L. NDIAYE.

En outre 85 % de la population féminine sénégalaise est analphabète ; ceci rend indispensables les programmes d'alphabétisation fonctionnelle en vue de faire acquérir aux femmes la maîtrise de la gestion des activités de développement (Cf-Stratégie d'Actions N° 2 du Programme Cadre de Promotion de la Femme Sénégalaise - Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille). La réussite des programmes "d'accès aux ressources" telles que la terre, le crédit, les intrants et les équipements agro-alimentaires, suppose au préalable ou simultanément cette alphabétisation fonctionnelle.

"L'accès aux ressources" devrait être réalisé grâce à "l'appui aux activités économiques par la mise en place de fonds de démarrage et d'appui" - (Voir Programme Cadre cité, Stratégie d'Actions N° 3).

La démarche d'intervention prévue privilégie des cibles constituées en groupes ou associations de femmes (Groupements féminins, GIE de femmes, etc), en vue de toucher le maximum de bénéficiaires et de réaliser des économies d'échelle.

En effet, les populations féminines sont traditionnellement regroupées dans des associations de villages ou de quartiers dont le nombre dépasserait 10.000 dans tout le pays ; parmi elles, se trouvent recensés officiellement 3.617 groupements féminins membres de la Fédération Nationale des Groupements Féminins qui compte plus de 400.000 femmes.

II.2. Soutien gouvernemental

II.2.1. Historique du soutien gouvernemental

Depuis plusieurs années, on peut observer au Sénégal les indices d'une remarquable dynamique de développement, démontrée par les groupements féminins, surtout ceux localisés en milieu rural.

Des mesures d'encouragement et de soutien privilégiées, prises par le Gouvernement du Sénégal, ont largement concouru à amplifier ce phénomène.

Depuis 1978, un département technique, chargé d'oeuvrer pour la promotion et la participation de la femme au processus de développement, a été mis en place.

Dès 1982, un "Plan d'Actions National pour la Femme Sénégalaise" a été adopté par l'Assemblée Nationale, constituant un instrument de travail idoine pour le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Dans le cadre du VII^{ième} Plan Quinquennal (1987-1991), les groupements féminins sont appelés à participer pleinement aux orientations majeures de redynamisation du mouvement coopératif, et du redéploiement des activités au plan régional.

Dans le même temps, les femmes se trouvent particulièrement concernées par la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) visant l'objectif d'une auto-suffisance alimentaire retrouvée au plan national.

La promotion des groupements féminins, comme devant également contribuer à l'objectif de développement poursuivi dans tous les secteurs de l'économie rurale, apparaît ainsi comme une des principales priorités, et une des meilleures constantes de la politique de développement national.

II.2.2. Nouvelle donne économique et VIII^{ième} Plan du Sénégal

Le rôle important que joue la femme sénégalaise dans le transfert des activités productives de l'économie traditionnelle vers l'économie de marché est sérieusement entravé par de nombreux facteurs, parmi lesquels la difficulté d'accès au crédit.

Cette contrainte majeure, identifiée et analysée au cours de différentes rencontres internationales (par exemple : le Sommet sur la Promotion Economique des Femmes Rurales réuni à Genève le 25 Février 1992) a conduit à la recommandation essentielle de soutenir plus vigoureusement les mesures destinées à permettre aux femmes d'avoir accès au crédit.

Le Gouvernement du Sénégal a indiqué dans le VIII^{ième} Plan (1990-1995) plusieurs "Domaines d'Actions Prioritaires" intégrant cette problématique : "Femme - Crédit - Développement".

Ainsi le domaine d'Actions Prioritaires N°9 (Pages 241 et 242 du VIII^{ième} Plan) exprime clairement les objectifs et lignes d'actions prenant en compte cette problématique.

- Objectifs du Domaine d'Actions Prioritaires N° 9

"Soutenir les initiatives d'auto-organisation :

- 1°) au niveau des groupements d'opérateurs économiques,
- 2°) particulièrement des groupements féminins et des associations de jeunes, en leur facilitant l'accès au crédit".

Pour atteindre ces objectifs les lignes d'actions suivantes ont été retenues :

- Renforcement et extension des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales.
- Mise en oeuvre des programmes de formation et de perfectionnement des responsables des organisations paysannes.
- Soutien aux organisations et groupements féminins et de jeunes.
- Soutien des activités domestiques et productives des femmes, principalement en milieu rural.
- Soutien des petits épargnants et du secteur informel associatif en développant fonds et banques mutualistes, et en favorisant leur fédération aux niveaux régional et national.
- Mise en place d'un système financier d'épargne et de crédit adapté aux besoins et capacités des acteurs économiques ruraux (proximité, rapidité des prêts, garanties adaptées).

La requête ici présentée s'inscrit pleinement dans ce domaine d'Actions Prioritaires N°9, mais permet également de produire les résultats allant dans le sens des orientations prioritaires du VIII^{ème} Plan, dans sa rubrique N°12 (page 243) dont l'objectif est d'engendrer de nouvelles formes de solidarité, de cohésion, et de tendre vers une répartition plus équitable et efficace des efforts de l'ajustement.

Cela permettrait :

- d'améliorer la répartition des revenus au profit des plus démunis et,
- d'améliorer le pouvoir d'achat des bas revenus permettant un développement de consommation à faible contenu d'importation et d'assurer la relance de la demande.

II.3. Dynamique des groupements féminins

En Janvier 1987, il était recensé sur l'étendue du territoire national quelque 1600 groupements féminins, reconnus pour être déjà engagés dans, au moins, une activité effective ; chacun de ces groupements fonctionnant sur la base des principes coopératifs et disposant des acquis que représentent des structures décisionnelles élues et des fonds de départ auto-apportés.

Les structures de deuxième génération de ce mouvement (Unions et Fédérations) s'organisent aux niveaux départemental et régional dès le début de 1987.

Placé sous les auspices du Ministère de tutelle, le Premier Congrès National des Groupements Féminins a été organisé à Dakar en 1988.

La Fédération Nationale a ensuite obtenu le statut d'Organisation Non Gouvernementale (ONG), et toutes les fédérations ont été érigées en Groupements d'Intérêt Economique (GIE).

Actuellement, la Fédération compte donc 3617 groupements membres, soit environ 400.000 adhérentes et, est bénéficiaire de plusieurs projets nationaux de développement, intervenant notamment dans le domaine de l'allègement des travaux domestiques de la femme en milieu rural.

La deuxième Assemblée Générale statutaire a d'ailleurs été organisée à Dakar les 21 et 22 Novembre 1991.

II.4. *Extension du programme-test de crédit du projet PEGF aux groupements féminins*

Depuis 1960, le Sénégal a entamé une politique hardie de promotion féminine avec comme objectif l'Intégration des femmes dans le processus de Développement économique et social du pays (I.F.D).

Sur le plan économique, les stratégies d'I.F.D. peuvent se résumer en deux étapes :

étape 1 : libérer ou alléger les femmes des contraintes principales liées aux travaux domestiques (mouture de céréales, corvée d'eau, de bois de chauffe et garde des enfants) grâce à des équipements et systèmes appropriés en vue de leur permettre gain de temps, allègement des tâches pénibles et apprentissage pratique de la gestion.

étape 2 : utiliser le temps et les efforts ainsi économisés pour le développement d'activités productives soutenues par un système de crédit adapté.

II.4.1. *Evolution du projet Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu Rural (PEGF)*

Dans cette mouvance et compte tenu des premières expériences peu réussies, l'actuel projet PEGF avait été créé en 1982 sous la dénomination de "Groupements Précoopératifs Féminins

en Milieu Rural" avec une approche et des méthodes qui se sont avérées très efficaces (Voir les différents rapports d'évaluation conjointe par les bailleurs, l'agence d'exécution et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan) et également le Rapport de Revue Technique du PEGF (1982 - 1992), produit par Madame Anne DUVAL, Consultante du FENU, en Juillet 1993.

De 1982 à 1990, le PEGF a pu mettre en place divers équipements destinés à l'objectif essentiel de cette étape : l'allègement des travaux domestiques de la Femme selon un système auto-renouvelable et auto-géré pour chaque groupement au bout de 3 à 5 ans.

948 équipements de transformation de céréales ont été installés : moulins à mil, décortiqueuses, batteuses à riz, à mil, etc...

Cette première étape s'est déroulée selon trois séquences essentielles :

- 1982/1984 Etudes, Enquêtes et Expérimentation
- 1985/1987 Première extension du programme d'allègement
- 1988/1990 Deuxième extension du programme d'allègement.

La deuxième étape du PEGF (1990 à 1993) est marquée par la réalisation de l'objectif suivant :

l'expérimentation d'activités économiques génératrices de revenus, la formation à la gestion, et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes.

Ce projet, financé par le Gouvernement du Sénégal, le FENU, le PNUD et pendant plusieurs années par le Gouvernement des Pays-Bas, a, comme agence d'exécution, le Bureau International du Travail (BIT).

L'approche du PEGF en matière d'allègement, jugée efficace, a d'ailleurs inspiré beaucoup d'autres projets nationaux, ONG, Associations de base, voire d'autres pays en développement.

Les activités génératrices de revenus (dites activités de diversification) ont été expérimentées grâce à un fonds de crédit et un fonds de développement mis en place par le FENU mais également avec les ressources générées par l'exploitation des équipements d'allègement des travaux de la femme.

Au total, de 1982 à 1993, le P.E.G.F. a pu toucher 751 groupements sur environ 3500 recensés dans le pays par le Ministère de tutelle, soit près de 21 % du total, représentant une population de 83.000 femmes.

Le Programme expérimental de crédit pour les activités de diversification a touché 261 groupements parmi les 751 assistés par le PEGF, soit 34,7 % et une population de l'ordre de 28 000 personnes.

Ce programme expérimental s'est également déroulé en deux séquences : d'abord un test limité sur 52 groupements en 1990, puis une extension du test sur 209 groupements dans le dernier semestre de 1992. Le programme d'alphabétisation n'a concerné que 75 groupements, soit 10 % du total des groupements assistés et 28,7 % des groupements bénéficiaires de la diversification.

Le rayonnement spatial de l'alphabétisation est très limité compte tenu des moyens disponibles, mais les résultats obtenus sont très consistants et devraient être étendus au moins à tous les bénéficiaires de la diversification. L'alphabétisation est incontournable dans le processus d'autonomisation des groupements, notamment dans la maîtrise des outils de gestion et la tenue des documents comptables adaptés.

II.4.2. Les acquis du PEGF et les perspectives d'extension des programmes en cours.

a) *L'activité d'allègement des travaux domestiques*

Les programmes d'actions développés dans cette activité ont permis la mise en place d'un système approprié de gestion et de maintenance, l'acquisition d'une bonne formation pour les femmes responsables et les opérateurs des équipements, une filière d'ap-provisionnement en pièces de rechange, un réseau de prestataires de services qualifiés et un système permanent de suivi-évaluation des activités de chaque groupement féminin.

C'est dire, d'une part, qu'au plan de l'organisation des femmes, du suivi-évaluation et de la gestion des groupements féminins, de la formation et de l'alphabétisation, le PEGF a une expertise réelle et un réseau de collaborateurs qui lui permettent d'entreprendre à présent tout autre programme destiné aux groupements féminins et notamment en matière de crédit, de formation à la gestion et d'alphabétisation.

D'autre part, les groupements ont atteint un niveau de maîtrise de la gestion de l'activité d'allègement tel qu'ils peuvent maintenir des formes de relations minimales, avec l'encadrement, basées non plus sur la subvention et la gestion surveillée, mais plutôt sur le crédit pour l'acquisition de ces équipements et une gestion tout à fait autonome.

L'assistance de l'encadrement serait alors limitée à des tâches de conseil et d'animation.

Aussi les demandes actuelles d'équipements d'allègement pourront être satisfaites sous forme de crédit comme tout autre équipement rentable.

N.B. : Les groupements assistés par le Projet PEGF avaient réalisé au 31.12.92, sur l'activité d'allègement, des bénéfices de l'ordre de Cinq cents (500) Millions de Francs CFA dont Deux Cent Soixante Deux (262) Millions actuellement disponibles dans leurs comptes à la Caisse Nationale d'Epargne. Le reste a été réinvesti dans des activités autonomes de développement (pour environ 186 Millions), ou alors utilisé comme fonds de roulement ou apport personnel dans des opérations en cours (environ 52 Millions CFA) co-financés avec le PEGF.

b) *Les activités de diversification*

A partir de 1990, le PEGF a mis en oeuvre une expérimentation d'un programme de financement d'activités rémunératrices en faveur des femmes.

Ce programme-test a touché 261 groupements grâce à un fonds de crédit et un fonds de développement mis à la disposition du PEGF par le Fonds d'Equipe ment des Nations Unies (FENU), ainsi que des lignes budgétaires destinées à subventionner des infrastructures et équipements économiques communautaires, soit au total :

- Fonds de roulement	=	155.900 \$	environ	41.099.950 FCFA
- Fonds de développement	=	92.600 \$	environ	25.279.800 FCFA
- Constructions et équip.	=	52.246 \$	environ	15.619.826 FCFA
		307.746 \$		81.999.576 FCFA

Ce fonds a été utilisé sous forme de petits prêts expérimentaux avec une participation financière des groupements de 56.732.235 FCFA.

** Le coût final de l'opération "diversification" sera de 130.176.930 CFA, dont un apport en espèces des groupements de 43,6% du total.

Le type de projet prédominant est la caisse de crédit revolving et la caisse d'épargne et de crédit qui intéressent respectivement, 208 et 12 groupements, soit un total de 220 sur les 261 groupements, soit 84,3 %. Le reste des projets est constitué de boutiques communautaires, de banques céréalières villageoises, de projets d'embouche, d'aviculture, de pêche et d'opérations commerciales diverses.

Le taux de profit collectif (pour le groupement) enregistré sur ces opérations de crédit revolving varient de 55 % des capitaux investis par an, à près de 120 % selon les taux d'intérêt et les durées librement choisis par les membres en fonction de leurs objectifs à moyen et long terme.

Les bénéfices mensuels individuels tirés par les membres de l'utilisation des prêts reçus varient autour de 15 % de leurs investissements mensuels après remboursement des intérêts au groupement prêteur. Autant les objectifs d'accumulation de capital par le groupement que l'accroissement des revenus individuels des femmes sont atteints par ce mécanisme.

** Non compris le programme moteurs hors-bord en cours et les cases de santé et pharmacies villageoises.

En outre la capacité et la demande d'absorption de capital par les 261 groupements financés n'ont été approchées dans ce programme expérimental qu'à hauteur de 22,72 % par les prêts consentis. Ces données du programme expérimental du P.E.G.F. démontrent l'impérieuse nécessité de créer un mécanisme spécialisé presque exclusivement dans le crédit adapté aux groupements et associations de femmes. Un tel réseau d'institutions financières villageoises pour les femmes nécessite un fonds de crédit revolving d'environ un Milliard de Francs CFA (1.000.000.000 FCFA) pour financer 250 groupements par année, pendant 4 ans, soit 1000 groupements au bout de la période.

Les activités à financer, outre les "caisses de crédit revolving", concerneraient aussi les équipements, et intrants agricoles, la pêche, le maraîchage ou toute autre activité productive mobilisant directement les femmes, mais avec un plafond par groupement féminin dépassant la limite de un Million de Francs CFA (1.000.000 FCFA) fixé dans le programme-test du PEGF.

Ce fonds sera soutenu et complété par un apport collectif des groupements féminins de 262 Millions (actuellement disponible à la Caisse Nationale d'Epargne) au titre de fonds de garantie et de caution mutuelle.

Les besoins tels que les grosses infrastructures (ex : forages) les aménagements hydro-agricoles ainsi que les pistes de production par exemple devront être subventionnés dès lors que les effets sur les activités productives des femmes sont identifiés et évalués avec précision. Pour cela un fonds de développement d'au moins 250 Millions serait nécessaire.

La présente requête (voir budgets annexés d'un montant de):

- 1 milliard FCFA à titre du fonds de crédit et,
- 250 millions FCFA à titre de fonds de développement,

suppose que soient mobilisés également d'autres fonds, permettant:

d'une part, de faire face aux charges globales de fonctionnement de la structure et, de formation à la gestion (2.334.758.160 FCFA soit 8.338.422 \$ US) et,

d'autre part, de supporter le volet préalable et d'accompagnement qu'est l'alphabétisation qui constitue une condition sine qua non d'autonomie réelle de gestion des groupements par les femmes elles-mêmes. Coût estimatif (1) du volet alphabétisation de 250 groupements par année pendant 4 ans = 1.280.580.000 FCFA (4.573.500 \$ US),

et enfin des dépenses d'équipements de 523.232.080 FCFA (1.868.686 \$ US).

Soit au total : 4.138.570.240 FCFA (14.780.608 \$ US)

Ainsi, le coût global s'élève à 5.650.554.000 FCFA (20.180.550 \$ US)

(1) : Le volet alphabétisation, de par son coût et sa durée incompressibles par groupement qui conditionne la limitation des groupements à financer à 250 par an.

En outre la capacité et la demande d'absorption de capital par les 261 groupements financés n'ont été approchées dans ce programme expérimental qu'à hauteur de 22,72 % par les prêts consentis. Ces données du programme expérimental du P.E.G.F. démontrent l'impérieuse nécessité de créer un mécanisme spécialisé presque exclusivement dans le crédit adapté aux groupements et associations de femmes. Un tel réseau d'institutions financières villageoises pour les femmes nécessite un fonds de crédit revolving d'environ un Milliard de Francs CFA (1.000.000.000 FCFA) pour financer 250 groupements par année, pendant 4 ans, soit 1000 groupements au bout de la période.

Les activités à financer, outre les "caisses de crédit revolving", concerneraient aussi les équipements, et intrants agricoles, la pêche, le maraîchage ou toute autre activité productive mobilisant directement les femmes, mais avec un plafond par groupement féminin dépassant la limite de un Million de Francs CFA (1.000.000 FCFA) fixé dans le programme-test du PEGF.

Ce fonds sera soutenu et complété par un apport collectif des groupements féminins de 262 Millions (actuellement disponible à la Caisse Nationale d'Epargne) au titre de fonds de garantie et de caution mutuelle.

Les besoins tels que les grosses infrastructures (ex : forages) les aménagements hydro-agricoles ainsi que les pistes de production par exemple devront être subventionnés dès lors que les effets sur les activités productives des femmes sont identifiés et évalués avec précision. Pour cela un fonds de développement d'au moins 250 Millions serait nécessaire.

La présente requête (voir budgets annexés d'un montant de):

- 1 milliard FCFA à titre du fonds de crédit et,
- 250 millions FCFA à titre de fonds de développement,

suppose que soient mobilisés également d'autres fonds permettant:

d'une part, de faire face aux charges globales de fonctionnement de la structure et, de formation à la gestion (2.334.758.160 FCFA soit 8.338.422 \$ US) et,

d'autre part, de supporter le volet préalable et d'accompagnement qu'est l'alphabétisation qui constitue une condition sine qua non d'autonomie réelle de gestion des groupements par les femmes elles-mêmes. Coût estimatif (1) du volet alphabétisation de 250 groupements par année pendant 4 ans = 1.280.580.000 FCFA (4.573.500 \$ US),

et enfin des dépenses d'équipements de 523.232.080 FCFA (1.868.686 \$ US).

Soit au total : 4.138.570.240 FCFA (14.780.608 \$ US)

Ainsi, le coût global s'élève à 5.650.554.000 FCFA (20.180.550 \$ US)

(1) : le volet alphabétisation, de par son coût et sa durée incompressibles par groupement qui conditionne la limitation des groupements à financer à 250 par an.

III. OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ATTENDUS

III.1. Objectifs de développement

Au delà des objectifs classiques généraux affichés par les projets destinés aux femmes :

- amélioration des conditions de vie des femmes,
- participation des femmes au développement économique et social du pays.

Il s'agit ici des préoccupations économiques nationales qui seront prises en charge par les femmes et qui auront pour effet de concrétiser les 02 objectifs classiques indiqués ci-dessus.

Les objectifs concrets de développement seront donc présentés comme suit :

- Création d'un système financier adapté en vue de l'accès des femmes au crédit .
- Création d'un environnement économique favorable au développement des micro-entreprises féminines.
- Accroissement des capacités de gestion des femmes grâce à la formation et l'alphabetisation.
- Accroissement des revenus individuels des femmes.
- Renforcement de l'accumulation de capital par les femmes et participation à l'initiation d'un processus de jonction entre le secteur moderne et le secteur financier informel.
- Amélioration de la formation de l'épargne des femmes, puis son emploi efficace au plan national.

III.2. Objectifs spécifiques (ou immédiats)

- A) Consolidation et extension du "programme-PEGF" de caisses de crédit revolving et de caisses d'épargne et de crédit auprès des groupements de femmes.
- B) Consolidation et extension du programme de diversification des activités économiques des groupements de femmes.
- C) Amélioration de l'environnement économique des activités génératrices de revenus pour les femmes.
- D) Renforcement de l'autonomie des groupements féminins et parachèvement de leur statut juridique.
- E) Renforcement de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement des groupements de femmes.

IV. ACTIVITES DU PROJET

Le projet dont le coût total s'élève à 20.180.550 \$ soit 5.650.554,000 FCFA (US \$ = 280) s'exécutera sur 04 ans à compter du 1^{er} janvier 1994.

Les apports sollicités seront étroitement coordonnés par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) et le Bureau International du Travail (BIT) qui sera l'agence d'exécution du projet et agence de coopération pour les différents bailleurs.

La répartition du financement global à rechercher s'établit en fonction du type d'affectation, comme indiqué dans le budget annexe.

Pour mémoire, la participation du Gouvernement et des populations s'élèvent respectivement à 587.960.000 FCFA et à 728.960.000 FCFA, soit au total 1.316.920.000 FCFA non compris dans le financement à rechercher qui s'élève à 4.333.634.000 FCFA (15.477.265 \$ US).

La participation de l'Etat se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement et d'équipements = 562.960.000 FCFA
- Dépenses spéciales d'Alphabétisation = 25.000.000 FCFA

Les populations contribuent financièrement sous la forme d'un apport de 262 Millions FCFA pour le fonds de garantie et de caution mutuelle et 466.960.000 FCFA à titre de participation au coût de l'alphabétisation.

OBJECTIF A : Consolidation et extension du "programme-PEGF" de caisses de crédit revolving et de caisses d'épargne aux groupements féminins.

Il s'agit essentiellement :

- d'une part, de consolider les 220 caisses de crédit revolving et caisses d'épargne et de crédit déjà financées par le PEGF et d'envisager avec les groupements féminins concernés le démarrage d'autres projets de plus grande envergure.
- d'autre part, d'aider au démarrage de caisses de crédit revolving auprès de 250 groupements féminins nouveaux par année.

En effet, les caisses de crédit revolving installées par le PEGF auront fonctionné pendant un an en janvier 1994 et les caisses d'épargne et de crédit pendant environ 3 ans. L'intervention au niveau de ces groupements consistera à renforcer les bases de leur autonomie de gestion grâce à l'introduction de correctifs.

Produit 1.

Consolidation des caisses de crédit revolving déjà installées par le projet SEN/86/010 auprès de 220 groupements féminins, afin que chacune puisse disposer de capitaux propres d'au moins un Million de FCFA.

Activité A.1.1. Bilan exhaustif des 220 caisses de crédit revolving financées par le projet SEN/86/010.

Activité A.1.2. Introduction de correctifs éventuels dans le système de gestion et les documents comptables normalisés en relation avec les groupements féminins concernés.

Activité A.1.3. Formation ou recyclage de l'encadrement.

Activité A.1.4. Recyclages des comités de gestion des 220 caisses de crédit revolving

Activité A.1.5. Organisation de l'alphabétisation des membres de 220 comités de gestion (les charges seront supportées par les groupements).

Activité A.1.6. Mise en place éventuelle de fonds additionnels.

Activité A.1.7. Suivi de l'activité "consolidation des caisses de crédit revolving".

Activité A.1.8. Introductions de correctifs.

Activité A.1.9. Evaluation de l'activité.

Produit 2.

Extension du programme caisses de crédit revolving à 250 nouveaux groupements par année (soit 1.000 groupements féminins à la fin de la première phase de 04 ans)

Activité A.2.1. Correction et Amélioration du système de gestion adapté à l'activité.

Activité A.2.2. Préparation du nouveau matériel pédagogique relatif au fonctionnement des caisses de crédit revolving.

Activité A.2.3. Animation, information et sélection des groupements .

Activité A.2.4. Recyclage de l'encadrement.

- Activité A.2.5. Recrutement et formation ou recyclage des alphabétiseurs.
- Activité A.2.6. Alphabétisation fonctionnelle et formation des comités de gestion (plus sessions de recyclage).
- Activité A.2.7. Mise en place des fonds de roulement.
- Activité A.2.8. Introduction des documents comptables normalisés.
- Activité A.2.9. Suivi de l'activité.
- Activité A.2.10. Introduction de correctifs.
- Activité A.2.11. Evaluation de l'activité.

OBJECTIF B : Extension du programme de diversification (activités génératrices de revenus).

Produit 3.

Financement de projets de diversification de plus grande envergure pour les caisses de crédit revolving performantes parmi les 220 groupements féminins bénéficiaires du programmes du Projet SEN/86/010.

- Activité B.3.1. a) Etudes de viabilité relatives aux différentes activités économiques identifiées et/ou soumises à l'équipe du Projet par les groupements.
b) Identification des autres organisations dans ces secteurs et analyse des résultats des expériences passées ou en cours.
- Activité B.3.2. Identification et sélection des groupements à appuyer dans ces différentes activités.
- Activité B.3.3. Conception des systèmes de gestion adaptés.
- Activité B.3.4. Animation et sensibilisation des groupements concernés.
- Activité B.3.5. Information et/ou formation de l'encadrement et des comités de gestion.
- Activité B.3.6. Mise en place des fonds.

- Activité B.3.7. Introduction des documents comptables normalisés.
- Activité B.3.8. Suivi de l'activité.
- Activité B.3.9. Introduction de correctifs.
- Activité B.3.10. Evaluation de l'activité.

Produit 4.

Financement de projets de diversification pour 250 nouveaux groupements féminins par année, ayant réalisé de bonnes performances dans l'activité caisses de crédit revolving (Activités B.3.1. à B.3.10. identiques pour le présent Produit B.4.).

Produit 5.

Financement de projets de diversification dans tout autre groupement déjà alphabétisé, assisté ou non par le Projet SEN/86/010 (même type d'activités que pour les produits 4 et 5).

OBJECTIF C : Amélioration de l'environnement économique des activités génératrices de revenus pour les femmes.

D'une manière générale les activités économiques des groupements sont limitées dans un espace réduit du fait des contraintes liées d'une part, aux communications et échanges entre villages et, d'autre part, entre les zones de production et celles de commercialisation.

Au plan interne également, les femmes sont souvent confrontées à un déficit structurel d'infrastructures économiques capables de favoriser le développement des micro-réalisations.

Ces contraintes affectent donc aussi bien la production (par exemple pour le maraîchage : aménagements hydro-agricoles et matériels requis à cet effet) que la commercialisation (pistes de production et d'écoulement, marchés, moyens de transport, etc).

Il serait donc judicieux de prévoir la réalisation ou l'acquisition de telles infrastructures susceptibles d'améliorer l'environnement économique des activités féminines et les équipements adéquats (forages, puits, pistes de production, camions, équipements et matériel d'aménagements hydro-agricoles, moissonneuses-batteuses pour le riz, etc).

Ces équipements ou infrastructures pourraient être subventionnés partiellement ou entièrement lorsque cela est justifié, ou alors être financés à crédit, si les exploitations qui en bénéficient peuvent en supporter le remboursement.

Produit 6.

Une dizaine d'infrastructures ou d'équipements de base installés pour soutenir les activités productives d'environ 200 groupements féminins par an.

- Activité C.1.1. Identifier un nombre limité de zones à doter en infrastructures économiques de base.
- Activité C.1.2. Identifier les types d'infrastructures et d'équipements à financer en rapport avec le nombre de groupements demandeurs et le type d'activités menées par les groupements de la zone considérée.
- Activité C.1.3. Identifier des organismes, projets ou autres structures intervenant dans ces mêmes zones et secteurs économiques ; collaborer avec eux aux plans technique et financier, analyser les résultats des expériences en cours dans les domaines en question.
- Activité C.1.4. Sensibiliser et organiser les populations bénéficiaires, notamment sur la participation aux coûts, la maintenance et l'amortissement des infrastructures et équipements à installer.
- Activité C.1.5. Concevoir les systèmes de gestion adaptés aux divers équipements et infrastructures.
- Activité C.1.6. Formation et alphabétisation des comités de gestion.
- Activité C.1.7. Réalisation des infrastructures ou acquisition des équipements en collaboration avec les organismes et projets intervenant spécifiquement dans le domaine concerné.
- Activité C.1.8. Suivi conjoint de l'activité, évaluation périodique des résultats et des effets obtenus ; introduction de correctifs.
- Activité C.1.9. Evaluation finale de l'activité:

OBJECTIF D : Renforcement de l'autonomie des groupements féminins et, parachèvement de leur statut juridique.

Il s'agit de la mise en place au niveau national, d'un réseau de groupements féminins autonomes et viables grâce à la consolidation de la capacité d'auto-gestion des groupements.

Produit 7.

250 groupements par an, organisés, éligibles et capables de mener à bien des activités économiques, génératrices de revenus et, dotés d'une caisse de crédit revolving.

Activité D.1.1. Appui aux groupements en vue de l'obtention de leur statut juridique afin de faciliter leurs opérations bancaires et commerciales.

Activité D.1.2. Vulgariser ce statut auprès des groupements et les informer de leurs droits et obligations.

Activité D.1.3. Aider les groupes de femmes à se positionner comme structures-relais pour les banques et à jouer en particulier un rôle actif de "détaillant du crédit bancaire".

Produit 8.

250 groupements par an auront été alphabétisés, post-alphabétisés et utiliseront concrètement les connaissances acquises dans la gestion de leur groupement.

Activité D.2.1. Evaluer l'impact des premières activités d'alphabétisation fonctionnelle menées par le Projet SEN/86/010 sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs partagés par les différentes structures intervenant dans ce maine.

Activité D.2.2. Identifier les partenaires potentiels nécessaires à la réalisation, dans chaque région, du programme nouveau d'alphabétisation de 250 groupements par an et définir une méthode appropriée.

Activité D.2.3. Elaborer un protocole de collaboration avec les alphabétiseurs et les partenaires retenus pour l'alphabétisation de 250 groupements féminins par an.

Activité D.2.4. Définir le programme et l'organisation du système, sélectionner les groupements cibles, suivre et recycler les groupements à alphabétiser et évaluer les résultats acquis.

Activité D.2.5. Adapter, élaborer et diffuser les supports éducatifs sous l'angle des méthodes participatives.

Activité D.2.6. Proposer les groupements dont le niveau d'alphabétisation rend éligibles pour les opérations de crédit du Projet.

Activité D.2.7. Elaborer un document de synthèse sur les méthodes, les techniques et les coûts de revient de l'alphabétisation.

Produit 9.

Renforcement de la capacité de communication et d'animation des groupements en vue de leur auto-promotion.

Activité C.3.1. Identifier et former six personnes par groupement et dans 250 groupements par an aux techniques de communication, aux méthodes d'animation, d'organisation, de comptabilité et d'auto-promotion des groupements ; celles-ci seront ensuite chargées de la formation des autres membres.

Activité C.3.2. Organiser des réunions d'information et de sensibilisation, notamment les assemblées générales par l'encadrement à la base en vue d'amener progressivement les groupements féminins à accroître le nombre d'adhérentes et à prendre en charge un nombre croissant de décisions, d'activités et de responsabilités.

Activité C.3.3. Mettre en place un système permettant un désengagement rapide (2ans au maximum) des coordinatrices départementales au profit d'une plus grande autonomie des groupements.

Activité C.3.4. Développer les moyens pédagogiques adaptés aux comités de gestion des groupements.

OBJECTIF IMMEDIAT E : Consolidation et Développement d'un système d'appui technique

Sous-objectif (a)

Consolidation de la capacité de suivi-évaluation de la direction nationale du projet et de ses divisions techniques.

Produit 10.

Une capacité renforcée de la direction nationale du projet dans les domaines suivants :

- Identification, formulation, réalisation, suivi et évaluation de projets.
- Contrôles comptables et marketing.
- Coordination des programmes avec ceux d'autres organismes de développement, services techniques gouvernementaux, projets, ONGs, etc, et collaboration régulière avec ces derniers.
- Elaboration de matériels pédagogiques et de supports audiovisuels.
- Préparation de requêtes, révisions budgétaires et rapports d'avancement.
- Gestion informatisée de toutes les activités du projet et des données qui les concernent.
- Méthodes participatives.

Activité E.1.1.

Former ou recycler le personnel de la Direction du Projet en matière de formulation, réalisation, évaluation de projets, de contrôle des comptes et de marketing.

Activité E.1.2.

Former le personnel de la Direction du Projet aux méthodes participatives.

Activité E.1.3.

Former/recycler l'ensemble du personnel au niveau central aux méthodes de gestion informatisée.

Activité E.1.4.

Mettre en place des procédures efficaces d'enregistrement et de contrôles comptables et un système d'audit interne permanent.

Produit 11.

Un système informatique de saisie et de traitement des données économique-financières sur les groupements sera mis sur pied.

Activité E.2.1. Acquérir un matériel informatique performant pour le traitement des informations concernant la gestion des groupements et celle des fonds de roulement, de développement et des budgets (serveurs et terminaux).

Activité E.2.2. Constituer et gérer une banque de données sur les groupements féminins.

Activité E.2.3. Recruter un informaticien de gestion apte à gérer la base de données.

Produit 12.

Une méthodologie de suivi-évaluation des groupements et, du projet, élaborée et opérationnelle.

Activité E.3.1. Formuler un système de suivi et un mécanisme d'évaluation permanente de toutes les activités du projet et des groupements.

Activité E.3.2. Evaluer régulièrement toutes les activités du projet et des groupements.

Activité E.3.3. Mettre en place un mécanisme de suivi permanent de l'utilisation des fonds et matériels du Projet, séparant clairement la manipulation des fonds du suivi comptable d'une part, et de l'audit d'autre part.

Sous-objectif (b)

Consolidation de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement sur le terrain.

Produit 13.

Un personnel d'encadrement à la base formé et recyclé aux tâches qui lui sont assignées, en particulier en matière de :

- a) méthodologie de formation, basée sur l'approche participative ;
- b) identification et élaboration de dossiers de faisabilité d'activités économiques viables ;

c) suivi, comptabilité, gestion et évaluation de ces activités ;

d) appui technique et conseil des groupements en matière d'organisation, de comptabilité, de gestion et de marketing.

Activité E.4.1. Former les membres des divisions centrales et les agents d'encadrement sur le terrain aux techniques de communication, aux méthodes d'animation, d'organisation et d'auto-promotion des groupements (méthodes participatives).

Activité E.4.2. Former et sensibiliser l'encadrement et les groupements sur les méthodes de comptabilité et de gestion analytique et consolidée des activités des groupements.

Activité E.4.3. Effectuer la description des tâches pour chaque type d'agent de terrain.

Activité E.4.4. Elaborer et réaliser un mécanisme d'évaluation et d'auto-évaluation permanente de la performance des agents de terrain.

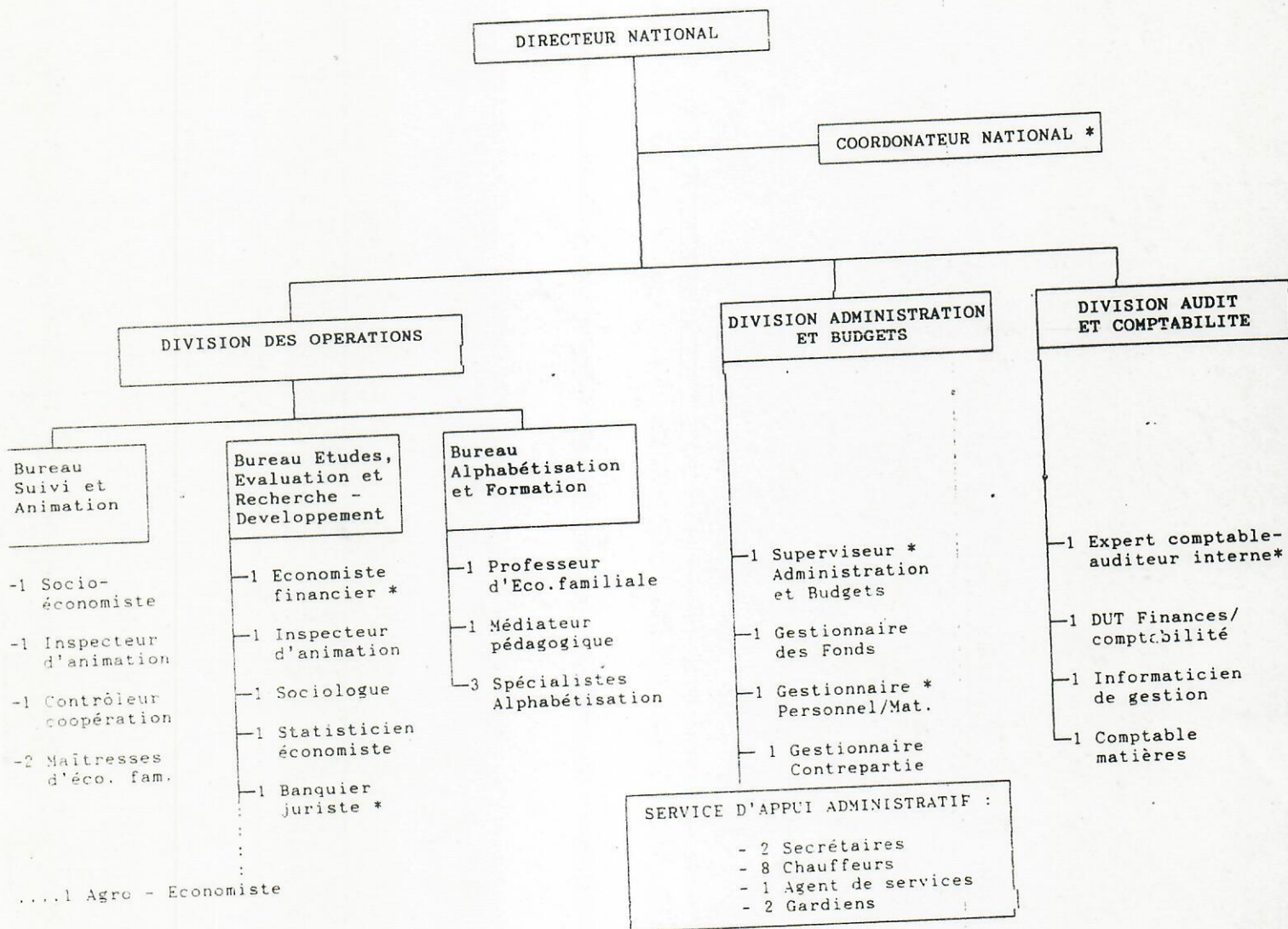
Activité E.4.5. Former et recycler tous les agents de terrain agents de terrain touchés par ce projet par des ateliers régionaux de concertation et de formation (pour les 10 coordinateurs régionaux, les 10 monitrices ou maîtresses régionales, les 10 superviseurs régionaux en alphabétisation et les 30 coordinatrices départementales) dans les domaines suivants :

- a) méthodes participatives et d'animation pour développer des approches axées sur la créativité des membres des groupements et leurs aptitudes à définir leurs objectifs, planifier et budgétiser leurs activités à moyen et long terme,
- b) méthodes de suivi et d'appui à l'auto-promotion des groupements,
- c) mécanismes de gestion, d'évaluation et d'auto-évaluation,
- d) méthodes pédagogiques pratiques.

Activité E.4.6. Recycler les agents de terrain selon leurs besoins ou faiblesses dans des domaines techniques essentiels.

PROJET " FONDS DE CREDIT AUX GROUPEMENTS FEMININS " F.C.G.F.

ORGANIGRAMME



RELAIS ENCADREMENT A LA BASE

niveau régional

- 1 Coordinateur régional x 10 (Maîtrise en Sciences Economiques ou Gestion)
- 1 Maîtresse (plein temps) par région x 10
- 1 Superviseur régional en alphabétisation x 10
- 1 Chauffeur par région x 10
- 1 Gardien par région x 10

niveau départemental

- 1 Coordinatrice (à mi-temps) par département x 20

* = Expert national

TABLEAU 1

1-1 BUDGET COUVRANT LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT (Francs CFA)

RUBRIQUES ET LIGNES	M/H	TOTAL	ANNEE I		ANNEE II		ANNEE III		ANNEE IV	
			M/H	TOTAL	M/H	TOTAL	M/H	TOTAL	M/H	TOTAL
PERSONNEL NIVEAU CENTRAL										
Directeur National	48	8.640.000	12	2.160.000	12	2.160.000	12	2.160.000	12	2.160.000
Responsable Programme Alphabétisation	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Médiateur Pédagogique	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Conseillers Alphabétisation (02)	96	11.520.000	24	2.880.000	24	2.880.000	24	2.880.000	24	2.880.000
Responsable Suivi/Animation	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Responsable Formation	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Responsable Inspection/Organisation	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Sociologue	48	7.200.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000
Socio-Economiste	48	7.200.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000
Agro-Economiste (Ingénieur)	48	5.760.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000	12	1.440.000
Prof. Economie Familiale (Spécialiste IEC)	48	7.200.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000
Statisticien Economiste	48	7.200.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000	12	1.800.000
Gestionnaire (Matériel/Personnel)	48	4.320.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000
Gestionnaire Contrepartie	48	4.320.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000
Comptable Matières	48	4.320.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000
Maitresse d'Economie Familiale	48	4.320.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000
Maitresse d'Economie Familiale	48	4.320.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000	12	1.080.000
Secrétaire	48	4.800.000	12	1.200.000	12	1.200.000	12	1.200.000	12	1.200.000
Chauffeurs (07)	336	25.200.000	12	6.300.000	12	6.300.000	12	6.300.000	12	6.300.000
Planton	48	2.400.000	12	600.000	12	600.000	12	600.000	12	600.000
Gardiens (02)	96	4.800.000	12	1.200.000	12	1.200.000	12	1.200.000	12	1.200.000
PERSONNEL NIVEAU DECENTRALISE										
Coordinatrices Régionales (10)	480	38.400.000	12	9.600.000	12	9.600.000	12	9.600.000	12	9.600.000
Coordinatrices départementales (30)	1.440	115.200.000	12	28.800.000	12	28.800.000	12	28.800.000	12	28.800.000
TOTAL ELEMENT	3.312	295.320.000		73.980.000		73.980.000		73.980.000		73.980.000
INDEMNITES FONCT.	48	39.840.000	12	9.960.000	12	9.960.000	12	9.960.000	12	9.960.000
INFRASTRUCTURES/AMENAGEMENT/EQUIPEMENT	48	127.200.000		31.800.000	12	31.800.000	12	31.800.000	12	31.800.000
CONTRIBUTION COUT PROGRAMME ALPHABETISATION Installat./éq. des centres et Fournitures		25.000.000		6.250.000		6.250.000		6.250.000		6.250.000
APPUI AU PROGRAMME ET ELEMENTS DIVERS		100.000.000		25.000.000		25.000.000		25.000.000		25.000.000
CONTRIBUTION TOTALE ETAT		587.960.000		146.990.000		146.990.000		146.990.000		146.990.000

1-2 BUDGET COUVRANT LA CONTRIBUTION DES POPULATIONS (Francs CFA)

PONDS DE CAUTION MUTUELLE ET DE GARANTIE	262.000.000								
ALPHABETISATION	466.960.000		116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000
CONTRIBUTION TOTALE POPULATIONS	728.960.000		116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000	116.740.000
CONTRIBUTION ETAT ET POPULATIONS	1.316.920.000		263.730.000	263.730.000	263.730.000	263.730.000	263.730.000	263.730.000	263.730.000

BUDGET COUVRANT LA CONTRIBUTION DES PAYS-BAS
(En Dollars E.U.)

TABLEAU 2

RUBRIQUES ET LIGNES	TOTAL	1994	1995	1996	1997
10.00 Personnel affecté au Projet					
11.00 Experts :					
11.01 Coordonnateur National	331.200	82.800	82.800	82.800	82.800
11.02 Expert Resp. Administration/Budget	165.600	41.400	41.400	41.400	41.400
11.03 Expert Comptable / Auditeur	276.000	69.000	69.000	69.000	69.000
11.04 Expert Econ./Finances (ERD)	110.400	27.600	27.600	27.600	27.600
11.05 Expert Banques et Crédit (Juriste)	110.400	27.600	27.600	27.600	27.600
11.06 Expert Gestion (Mat./Personnel)	82.800	20.700	20.700	20.700	20.700
11.99 TOTAL ELEMENT	1.076.400	269.100	269.100	269.100	269.100
13.00 Personnel Administratif	91.200	22.800	22.800	22.800	22.800
15.00 Voyages officiels Terrain	320.000	80.000	80.000	80.000	80.000
16.00 Missions Siège	30.000	10.000	5.000	5.000	10.000
17.01 Informaticien de Gestion	42.864	10.716	10.716	10.716	10.716
17.02 Comptable (DUT Compt./Finances)	42.864	10.716	10.716	10.716	10.716
17.03 10 Coordonnateurs régionaux	428.640	107.160	107.160	107.160	107.160
17.04 10 Chauffeurs (régions 10)	171.360	42.840	42.840	42.840	42.840
17.05 10 Secrétaires	214.080	53.520	53.520	53.520	53.520
17.06 10 Gardiens	85.920	21.480	21.480	21.480	21.480
17.50 Consultations locales	171.440	42.860	42.860	42.860	42.860
19.00 TOTAL ELEMENT	1.598.368	402.092	397.092	397.092	402.092
30.00 Formation					
31.00 Voyages d'Etudes	45.000	-	15.000	15.000	15.000
32.00 Formation de groupe	2.410.800	602.700	602.700	602.700	602.700
33.00 Formation en cours	489.600	122.400	122.400	122.400	122.400
34.00 Alphabétisation	2.716.500	840.000	629.100	625.500	621.900
39.00 TOTAL ELEMENT	5.661.900	1.565.100	1.369.200	1.365.600	1.362.000
40.00 Equipement					
41.00 Equipement Fongible					
42.00 Equipement non consommable					
49.00 TOTAL ELEMENT	0	0	0	0	0
51.00 Fonctionnement/Entretien	918.600	229.650	229.650	229.650	229.650
52.00 Divers	4.800	-	2.400	-	2.400
53.00 Divers	168.568	42.142	42.142	42.142	42.142
59.00 TOTAL ELEMENT	1.091.968	271.792	274.192	271.792	274.192
99.99 TOTAL GENERAL	9.428.636	2.508.084	2.309.584	2.303.584	2.307.384

TABLEAU 3 : UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND

COUNTRY : Senegal
 PROJECT NUMBER :
 PROJECT TITLE :
 Project Budget covering the Contribution from UNCDF
 (in US Dollars)

BUDGET CODE	TOTAL	1994	1995	1996	1997
16 MISSION COSTS					
16.01 Formulation/Suivi/Evaluation	70.000	10.000	-	10.000	50.000
42 NON-EXPENDABLE EQUIPMENT					
42.01 Matériel divers	40.000	40.000	-	-	-
42.02 Equipement informatique	260.000	260.000	-	-	-
42.03 Equipement alphabétisation	100.000	25.000	25.000	25.000	25.000
45 CIVIL WORKS					
45.01 Aménagement bureaux	236.200	236.200	-	-	-
46 TRANSPORTATION EQUIPMENT					
46.01 Véhicules	878.200	878.200	-	-	-
56 SECOND-STEP LOANS AND CREDIT					
56.01 Fonds de roulement	3.571.429	3.571.429			
56.02 Fonds de développement	892.800	223.200	223.200	223.200	223.200
TOTAL PROJECT INPUTS	6.048.629	5.244.029	248.200	258.200	298.200
67 CONTINGENCIES AND COST ESCALATION					
67.01 Contingencies and cost escalation					
93 SUPPORT COSTS					
93.01 Frais d'Agence					
93.02 Frais Support au Programme					
99.00 GRAND TOTAL	6.048.629	5.244.029	248.200	258.200	298.200

NB : Les lignes budgétaires N°67 et 93 sont à compléter plus tard, dans le budget final, avec les bailleurs de fonds et l'agence d'exécution.

TABLEAU 4

REPARTITION DES COUTS TOTAUX DU PROJET
PAR BAILLEURS ET PAR RUBRIQUES

Taux \$ = 280

Durée = 4 années

RUBRIQUES	BUDGET	TOTAL	FENU	PAYS-BAS	ETAT ET POPULATIONS
Fonds de roulement		3.571.429	3.571.429		
Fonds de développement		892.800	892.800		
Fonds de garantie et caution mutuelle (GPF)		935.714			935.714
Fonctionnement		8.338.422	70.000	6.712.136	1.556.286
Dépenses d'équipements		1.868.686	1.414.400		454.286
Dépenses Alphabétisation		4.573.500	100.000	2.716.500	1.757.000
TOTAL		20.180.550	6.046.629	9.428.636	4.703.286

N.B. : Les charges de fonctionnement supportées par les bailleurs seront progressivement progressivement autofinancées par la structure d'appui (environ 12% par an)

RUBRIQUES	ETAT		POPULATIONS		TOTAUX
	ESPECES	NATURE	ESPECES	NATURE	
Locaux Niveau Central		48.000.000			48.000.000
Locaux Niveaux Décentralisés		24.000.000			24.000.000
Aménagement Bureaux					
Mobilier de Bureaux					
Salaires du Personnel	295.920.000				295.920.000
Indemnités	39.840.000				39.840.000
Téléphone	30.000.000				30.000.000
Eau	7.200.000				7.200.000
Electricité	18.000.000				18.000.000
Salles de classe alphabétisation			55.000.000		55.000.000
Paiement alphabétiseurs	25.000.000		262.800.000	97.200.000	385.000.000
Prise en charge alphabétiseurs			51.960.000		51.960.000
Fonds de garantie et de caution mutuelle			262.000.000		262.000.000
Fonds d'appui	100.000.000				100.000.000
T O T A U X	515.960.000	72.000.000	631.760.000	97.200.000	1.316.920.000

